

DECRET N° 2004-278 DU 12 MAI 2004

Portant approbation du budget prévisionnel
de la Société Béninoise d'Energie Electrique
(S.B.E.E.) pour l'exercice 2004.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret 96 -615 du 31 décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- Vu** le décret n° 2004-098 du 1^{er} mars 2004 portant approbation des statuts de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) ;
- Sur** rapport du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 avril 2004 ;

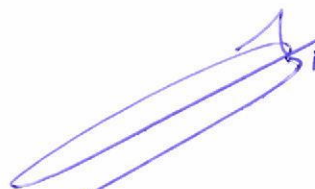
DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) pour l'exercice 2004 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 mai 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre des Mines, de
l'Energie et de l'Hydraulique,



Grégoire LAOUROU.-



Kamarou FASSASSI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MEMH 4
AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 03 UNIPAR-FDSP 02 JO 1.-